



Marloie, le 25 mai 2010

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Locale de Développement Rural du 20 mai 2010
à l'école communale de Houyet**

Présents :

M. Yvan PETIT, Bourgmestre et Président ;
Mmes et Ms. Nathalie JAMIN, Pierre LEDENT, Didier ROUARD, Christian ALEXANDRE,
Thierry DIDION, David CARNOT, Muriel ARNOULD, Pierre MAIRIAUX, Jean GILLARD,
Julien LISSOIR, Jean DETHISE, Jacques LEBRUN, Jean LEFEBVRE, Patrick PERPETE,
Philippe GILSON, Thierry DARON, Stéphane JADOUL, Daniel HOEKMAN, Jacques
STASSIN, Ginette BASSIAUX, Georges HAUTOT, Christiane MINGEOT, Micheline
MATZ-MATHIEU, André CHARLIER ;

M. Nicolas GOBLET, employé communal en charge du développement rural ;
Mme Ludivine EVRARD, employée communale ;

Mme Laurie HUBERT, Bureau économique de la Province de Namur;

Mme Anne-Audrey WAUTERS et M. Jean-Christophe SIMON, agents de
développement FRW.

Excusés :

Mmes et Ms. Christian LAMBERT, René PAULUS, Geneviève GODFRIN, Patricia
CLAUDE.

L'ordre du jour de la réunion se présente comme suit :

1. Nouveaux membres de la CLDR : approbation du R.O.I.
2. Le PCDR : où en sommes-nous ?
3. Répartition des projets du PCDR en lots
4. Priorisation des projets du lot n°1
5. Divers

1. Accueil des nouveaux membres de la CLDR

Le règlement d'ordre intérieur a été transmis aux nouveaux membres de la CLDR peu après la réunion de CLDR du 6 mai dernier. Celui-ci n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, ni en séance, ni préalablement à celle-ci, le règlement d'ordre intérieur est considéré comme approuvé par les nouveaux membres.

2. Le PCDR : où en sommes-nous ?

La stratégie de développement 'nouvelle version' a été proposée à la CLDR le 6 mai dernier. Reformulée et rationalisée, cette stratégie comporte à présent 4 défis et 17 objectifs de développement.

Les trois dernières réunions de CLDR (18 mars, 22 avril et 6 mai) ont principalement été consacrées au tri des projets et actions qui étaient encore près de 200 à ce stade.

La CLDR a opéré des choix parmi l'ensemble de ces idées de projets et actions, au regard des atouts et faiblesses majeures du territoire et des enjeux stratégiques qui en découlent.

A l'entame de la séance de travail de ce jour, 55 projets et 41 actions figurent dans la liste des projets du futur PCDR.

3. Répartition des projets du PCDR en lots

Le décret régional wallon de 1991 relatif au développement rural stipule que les projets figurant dans le PCDR doivent, en fonction de leur programmation dans le temps, faire l'objet d'une étude plus ou moins approfondie développée dans un document appelé 'fiche-projet'. Ainsi, un projet dont la réalisation est souhaitée dans les trois ans après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon fera l'objet d'une étude beaucoup plus approfondie (notamment en termes d'estimation des coûts) qu'un projet dont la réalisation est souhaitée dans les 6 à 10 ans.

C'est donc pour suivre ces 'instructions décrétales' que la CLDR doit à présent procéder à une répartition des projets en trois lots :

LOT 1 : projets à réaliser dans les 0 à 3 ans

LOT 2 : projets à réaliser dans les 3 à 6 ans

LOT 3 : projets à réaliser dans les 6 à 10 ans

Remarques :

- Les « actions » ne devant pas faire l'objet d'une programmation dans le temps, la CLDR ne travaille aujourd'hui que sur les « projets ».
- Ce classement est obligatoire pour que le PCDR réponde aux exigences du décret mais il n'est pas figé. En effet, même après approbation du PCDR par le Gouvernement wallon, le transfert d'un projet d'un lot vers un autre (par

exemple du lot 2 vers le lot 1) peut être décidé, notamment en fonction des opportunités et de l'évolution du contexte communal.

Pour procéder à cette répartition en trois lots, les participants sont répartis en 12 sous-groupes de deux personnes et un sous-groupe de trois personnes.

Chaque sous-groupe reçoit les documents de travail suivants :

- Un tableau leur permettant de répartir les projets dans les lots n°1, n°2 et n°3. Ce document est structuré par défi ;
- La stratégie de développement (voir document en annexe);
- L'analyse des liens entre les projets et la stratégie de développement (défis et objectifs de développement). Cette analyse a été réalisée collégalement par les agents de développement, le BEPN et l'administration communale. Elle peut constituer une aide à la réflexion des sous-groupes. (*)

(*) Pour aider à la compréhension de ce document, voici un exemple ci-après :

OBJECTIF Projet n°	DEFI N°1				DEFI N°2					DEFI N°3				DEFI N°4			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1	P	X	X		X												

Le projet n°1 « Restauration et mise en valeur des éléments du patrimoine (PPPW, sites et monuments classés...) » contribue prioritairement (P) à l'objectif de développement n°1 du défi n°1 mais également aux objectifs de développement n°2 et 3 du défi n°1 ainsi qu'à l'objectif de développement n°5 du défi n°2.

Il est demandé aux sous-groupes de répartir équitablement les projets de chacun des défis dans les lots 1, 2 et 3.

Avant d'entamer ce travail, les participants sont invités à garder à l'esprit les éléments suivants :

- ✓ Les atouts et faiblesses du territoire
- ✓ Les enjeux stratégiques
- ✓ Le bien de la collectivité

Une fois le travail en sous-groupes terminé, les agents de développement se retirent avec les tableaux complétés et comptabilisent les résultats selon le calcul suivant :

- Lorsqu'un sous-groupe a placé un projet en lot 1, le projet récolte 3 points ;
- Lorsqu'un sous-groupe a placé un projet en lot 2, le projet récolte 2 points ;
- Lorsqu'un sous-groupe a placé un projet en lot 3, le projet récolte 1 point.

Les projets ayant obtenu le plus de points suite au travail en sous-groupe sont :

55. Aménagement global et 'cohérent' de toutes les places principales des villages (*)
33. Aménagement des entrées de villages avec un aspect identitaire
7. Aménagement global de la plaine des Kayaks + cabine SNCB (sanitaires, OT...)
30. Sécurisation de la traversée de Celles par les deux routes régionales
34. Aménagements de sécurité routière dans les villages et résolution de problèmes ponctuels (parking camions, lisibilité carrefours, zones 30, chicanes...) Ex: Rue de la Mirande à Celles
45. Rénovation des espaces collectifs à Gendron (la salle, l'ancienne école)
31. Sécurisation de la traversée de Mesnil-St-Blaise par la route régionale
1. Restauration et mise en valeur des éléments du patrimoine (PPPW, sites et monuments classés...)
24. Développement de l'offre de logements moyens
14. Mise en œuvre d'un schéma de structure + CCATM
13. Réaffectation du bâtiment du Maupas
49. Elargissement de l'offre en garderies et en accueil pré et post-scolaire
32. Sécurisation de la traversée de Ciergnon par la route régionale
25. Mise en place d'un véhicule communal adapté aux PMR pour répondre à une mobilité à la demande (+ services)
27. Aménagement d'une liaison lente (RAVeL) entre Houyet et Dinant

(*) Le projet n°55 « Aménagement global et 'cohérent' de toutes les places principales des villages » doit nécessairement être précisé, en particulier s'il fait partie des projets prioritaires du lot n°1. En effet, il est impossible de réaliser une fiche-projet détaillée, y compris au niveau budgétaire, sans connaître plus précisément le type d'aménagements souhaités et leurs localisations.

La réflexion menée en séance avec les participants aboutit à la décision suivante :

Le projet n°55 est divisé en trois intitulés distincts :

- 55. Aménagement de la place de Celles
- 56. Aménagement de la place de Mesnil Saint-Blaise
- 57. Aménagements « légers » (mobilier, luminaires, plantations...) avec un aspect identitaire de l'ensemble des places principales des villages

Aménagements jugés
« conséquents »

➡ La CLDR approuve la suppression de l'intitulé « Aménagement global et 'cohérent' de toutes les places principales des villages » au profit de l'ajout des trois intitulés n° 55, 56 et 57 ci-avant.

N.B. : L'ensemble des résultats du travail en sous-groupes est compilé dans le document en annexe 1.

4. Priorisation des projets du lot n°1

La dernière étape de cette séance consiste à prioriser les projets du lot 1, c'est-à-dire à définir, à l'intérieur de ce lot, les projets à introduire dans les premières demandes de conventions.

Pour ce faire, chaque participant reçoit 5 pastilles colorées qu'il devra répartir en face des projets de son choix sur le post-it géant prévu à cet effet.

La seule consigne à respecter est de ne pas apposer plus de deux pastilles colorées face à un même projet.

Voici les résultats de ce vote 'pastilles' :

N°	PROJETS	TOTAL PASTILLES
33.	Aménagement des entrées de villages avec un aspect identitaire	19
7.	Aménagement global de la plaine des Kayaks + cabine SNCB (sanitaires, OT...)	16
27.	Aménagement d'une liaison lente (RAVeL) entre Houyet et Dinant	13
34.	Aménagements de sécurité routière dans les villages et résolution de problèmes ponctuels (parking camions, lisibilité carrefours, zones 30, chicanes...) Ex: Rue de la Mirande à Celles	11
57.	Aménagements « légers » (mobilier, luminaires, plantations...) avec un aspect identitaire de l'ensemble des places principales des villages	11
13.	Réaffectation du bâtiment du Maupas	10
55.	Aménagement de la place de Celles	8
24.	Développement de l'offre de logements moyens	6
30.	Sécurisation de la traversée de Celles par les deux routes régionales	5
56.	Aménagement de la place de Mesnil Saint-Blaise	5
49.	Elargissement de l'offre en garderies et en accueil pré et post-scolaire	5
1.	Restauration et mise en valeur des éléments du patrimoine (PPPW, sites et monuments classés...)	4
25.	Mise en place d'un véhicule communal adapté aux PMR pour répondre à une mobilité à la demande (+ services)	4
14.	Mise en œuvre d'un schéma de structure + CCATM	3
31.	Sécurisation de la traversée de Mesnil-St-Blaise par la route régionale	3
32.	Sécurisation de la traversée de Ciergnon par la route régionale	2
45.	Rénovation des espaces collectifs à Gendron (la salle, l'ancienne école)	0

5. Divers

Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 6 mai 2010 a été remis aux participants en début de séance. Les membres excusés et absents recevront ce compte-rendu par mail ou par courrier postal.

Concernant la suite des opérations, les agents de développement transmettront dès que possible au Collège les résultats du classement des projets établis par la CLDR et solliciteront leur réaction. L'avis du Collège sur les priorités sera sollicité pour la prochaine réunion de CLDR.

La prochaine réunion de CLDR est fixée au jeudi 10 juin 2010 à 20h à l'école communale de Houyet.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Anne-Audrey & Jean-Christophe



Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
Fax: (0)84 36 88 66
famenne@frw.be - www.frw.be